



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 17 mai 2019 à 14h30** au Vieux Couvent à Muzillac (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Mme Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine

Excusés :

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur Maxime PICARD, Conseiller régional de Bretagne
Madame Delphine PAJOT, Service de l'Eau à la Région Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Madame Sylvie FUSELIER, Directrice environnement à Redon agglomération
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle eau potable et hydraulique à l'EPTB Vilaine
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

9 – Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)

Le présent rapport vise à présenter une **proposition de Stratégie Territoriale au Comité Syndical de l'EPTB Vilaine** dans le but de bénéficier du programme Breizh Bocage.

Ce programme ayant été mené par l'ancien Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo, la présente proposition repose en grande partie sur la stratégie territoriale menée par ce dernier entre 2015 et 2018, qui sera étendue et menée sur tout le territoire de l'Unité Vilaine Aval.

Le Comité syndical acte la proposition de stratégie territoriale du programme Breizh Bocage précédemment menée sur le territoire de l'ex-syndicat mixte du bassin versant du Trévelo et approuve sa continuité élargie à tout le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

ID : 044-254401243-20190517-2019_22-DE

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

ID : 044-254401243-20190517-2019_22-DE



Proposition d'une Stratégie Territoriale en faveur du bocage

PROGRAMME BREIZH BOCAGE 2



Unité de Gestion Vilaine Aval Année 2019

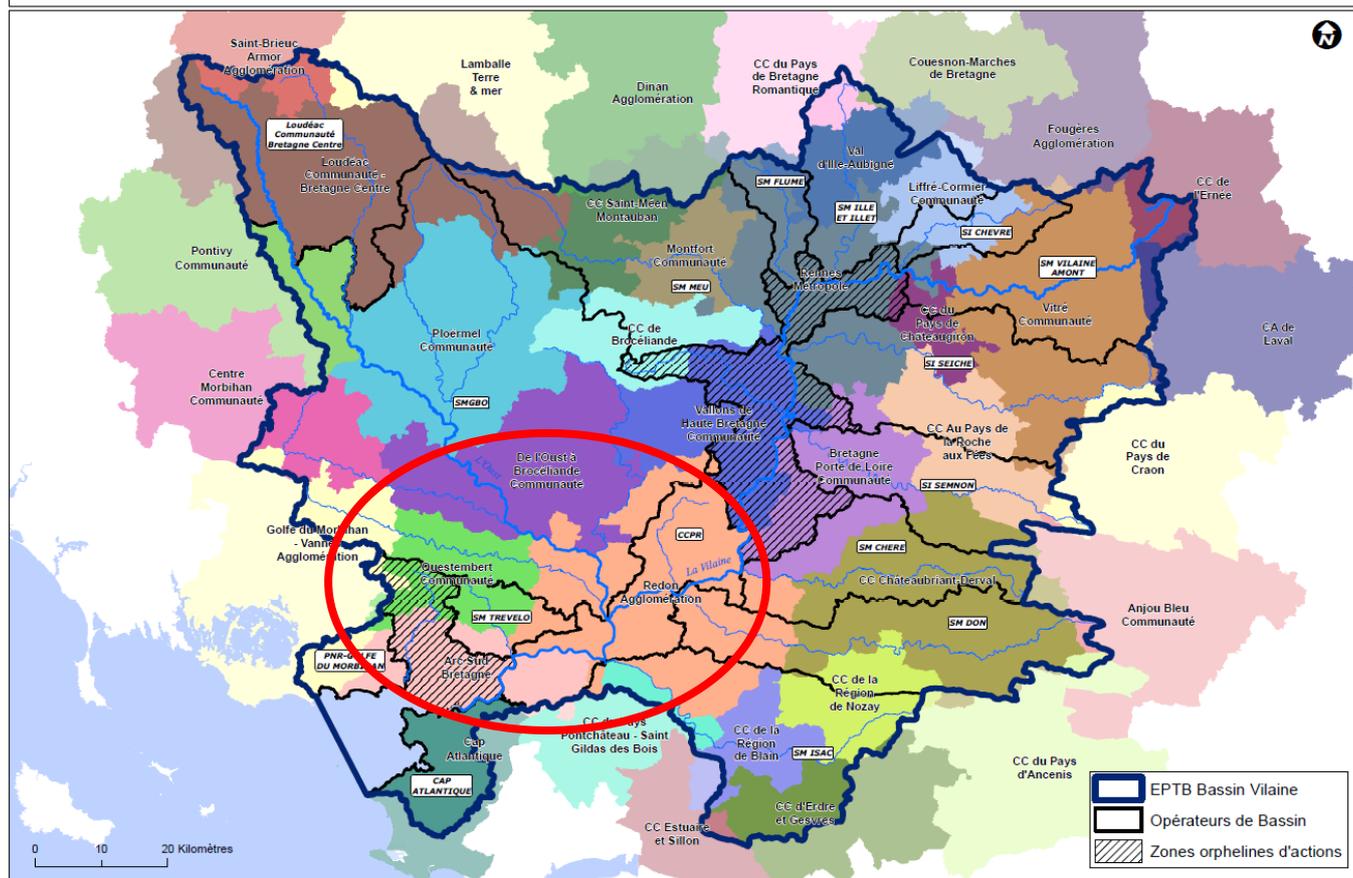


Préambule

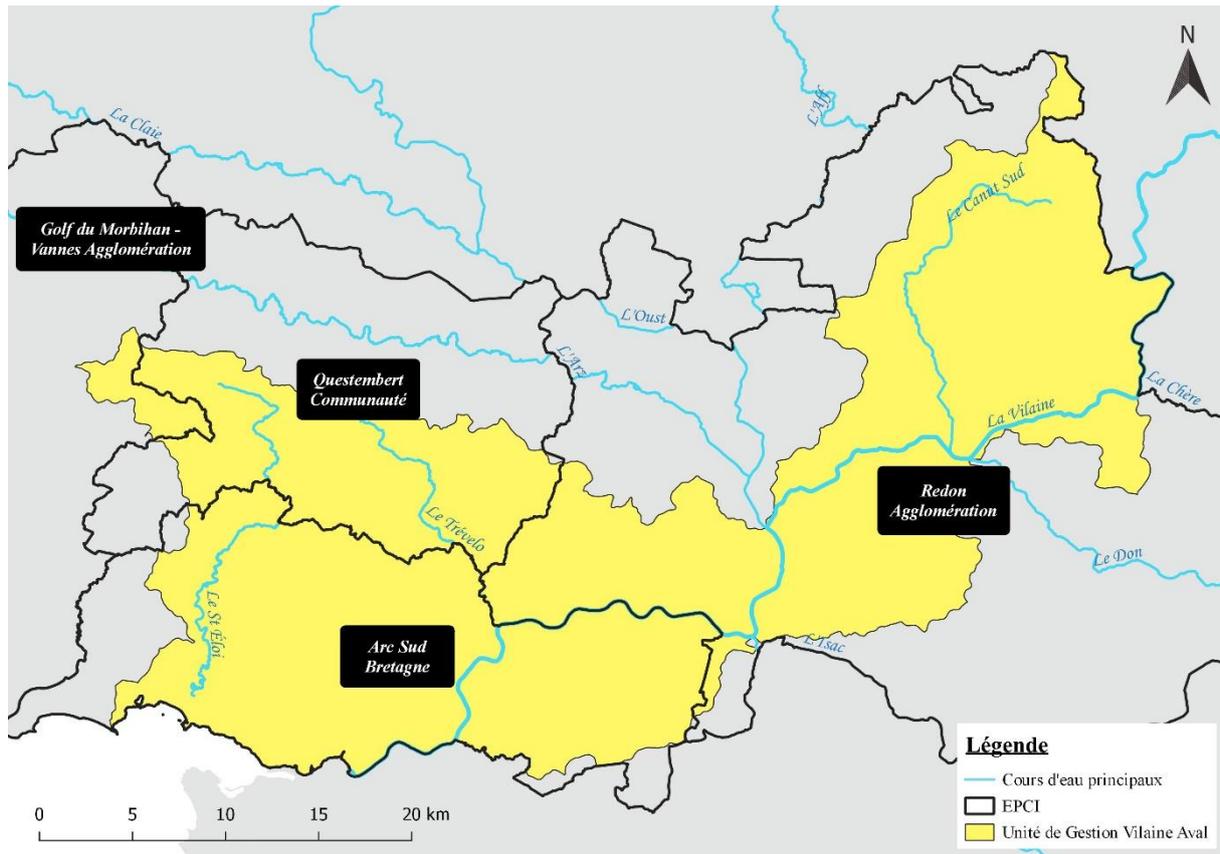
Suite aux lois MAPAM (27/01/14) et NOTRe (07/08/15), une nouvelle compétence obligatoire concernant la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI) a été attribuée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Dans ce contexte, une **réorganisation** concernant la **gestion des territoires situés à l'aval de la Vilaine** a vu le jour. En 2018, deux structures portaient un contrat territorial sur ces territoires : Redon Agglomération et le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo :

Localisation des opérateurs de bassin et des EPCI sur le BV de la Vilaine en 2018



A la fin de l'année 2018, les **EPCI situées à l'aval de la Vilaine** (Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Redon Agglomération et Vannes Agglomération) ont également pris des **compétences hors GEMA** facultatives en supplément de celles obligatoires. Elles ont ensuite **transféré** l'ensemble de ces nouvelles compétences à l'**Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine**. Afin de gérer le territoire situé à l'aval de la Vilaine (s'étendant sur 890 km²) et regroupant plusieurs sous-bassins (Saint-Eloi, Trévelo, Roho, Canut Sud...) l'**Unité de Gestion Vilaine Aval** a été créée au 1^{er} janvier 2019 au sein de l'EPTB Vilaine :



Parallèlement à ces prises de compétences et à cette réorganisation territoriale, le **SMBVT** a été **dissous** au 31 décembre 2018 et **ses postes** (un chargé de mission et un technicien bocage) ont été **transférés** dans cette nouvelle unité. De même, les postes du service "Espaces naturels" de **Redon Agglomération** (une chargée de mission et un technicien rivière) ont également été **transférés** au sein l'UGVA. La **période 2019-2020** va ainsi consister à **établir une stratégie** visant à **améliorer la qualité de l'eau et les milieux aquatiques de ce territoire** tout en poursuivant les actions portées antérieurement par Redon Agglomération et le SMBVT.

Ainsi, afin de bénéficier du programme de financement Breizh Bocage et de pouvoir mener la thématique "bocage" sur le territoire de l'UGVA, une **Stratégie Territoriale** est demandée par les financeurs du programme Breizh Bocage. Conformément au cahier des charges de ce programme, cette Stratégie Territoriale consiste à élaborer une **"analyse globale d'un territoire en vue de définir les priorités d'action"** ainsi qu'un **"document concerté de stratégie pluriannuelle en faveur du bocage"**.

Pour rappel, le **programme Breizh Bocage** est un **dispositif régional** visant à **lutter contre les phénomènes d'érosion** et à **améliorer la qualité des eaux bretonnes** en recréant du maillage bocager (haie et talus). Ce programme permet de bénéficier de taux de financement à 70 % pour un poste et à 80 % pour la réalisation de travaux d'amélioration du bocage. Sur le territoire de l'UGVA, les financeurs mis à contribution sont l'Europe (via du FEADER), la Région Bretagne et les départements 35 et 56.

Par conséquent, le présent rapport vise à présenter une **proposition de Stratégie Territoriale au Comité Syndical de l'EPTB Vilaine** dans le but de bénéficier du programme Breizh Bocage. Ce programme ayant été mené par l'ancien Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo, la présente proposition repose en grande partie sur la Stratégie Territoriale menée par ce dernier entre 2015 et 2018.

I : Bilan de la thématique bocage développée sur le bassin du Trévelo

Entre 2012 et 2018, le SMBVT, dissous à la fin de l'année 2018 et dont le poste du technicien bocage a été transféré à l'UGVA, a porté un **nombre important d'actions** et de **travaux** en faveur du bocage sur le bassin versant du Trévelo. Ces derniers ont été mis en place via :

- Le programme Breizh Bocage 1
- Un projet expérimental financé par la Région Bretagne et portant sur la régénération naturelle et la gestion des bords de voirie
- Le programme Breizh Bocage 2

En 2018, un **bilan de la thématique bocage** mise en place sur les neuf communes membres du SMBVT pendant ces **7 années** a été réalisé. Ce bilan est synthétisé dans le tableau suivant :

Sous-thématiques	Actions
Réactualisation des inventaires bocagers et accompagnement des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnée par celui-ci, l'ensemble des 9 communes membres du SMBVT ont actualisé leurs inventaires bocagers de manière exhaustive (Allaire, Béganne, Caden, Le Guerno, Limerzel, Noyal-Muzillac, Péaule, Questembert et Saint-Gorgon) Cependant, concernant les inventaires des communes de Caden, Limerzel et Questembert, leur intégration exhaustive dans le futur PLUi de Questembert Communauté n'est pas garantie à ce jour - L'accompagnement de deux communes dans le cadre de leurs aménagements fonciers (dont la maîtrise d'ouvrage pour celui de Le Guerno aboutissant à la plantation de 10,5 km de haies bocagères)
Travaux bocagers (plantations, création de talus...)	<ul style="list-style-type: none"> - La plantation de 19,9 km de haies bocagères sur le bassin du Trévelo avec de bons taux de réussite (résultat intégrant les plantations réalisées au cours de l'aménagement foncier de Le Guerno et localisées sur le bassin)
Régénération naturelle et semis	<ul style="list-style-type: none"> - 5,8 km de linéaires mis en place dont 3,3 km de linéaires présentant des arbres issus du semis naturel (sans prendre en compte les linéaires se régénérant sur les communes engagées dans les niveaux 1 ou 2 de la charte) - 750 ml de linéaires de semis mis en place avec de bons taux de réussite
Charte de gestion communale	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de 8 communes sur 9 dont trois ayant validé le niveau 1 (validation en cours pour les autres communes en attente de l'intégration exhaustive de leur inventaire dans leurs PLU ou PLUi respectifs)
Communication, sensibilisation et Filière Bois Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 450 propriétaires et/ou exploitants agricoles contactés et environ 120 rencontrés - Communication diverse auprès des acteurs locaux, citoyens, élus, exploitants agricoles... à travers les animations diverses, les démonstrations de taille, les rencontres, les bulletins municipaux, les affiches, les dépliants, les expositions... - Animation auprès d'écoles, de l'ATBVB, d'autres structures, lors de conférences, du Tour de France, de portes ouvertes...

- Accompagnement de la commune d'Allaire dans le cadre de la mise en place d'une Filière Bois Energie sur son territoire (associant SCIC, ONF, Chambre d'Agriculture 56, services techniques, SMBVT...) et étude du gisement disponible (Bois communaux, haies bocagères agricoles, haies bocagères de bords de voirie)

De manière plus large et depuis 2012 :

- Une importante dynamique a été initiée sur le territoire du bassin du Trévelo intégrant la protection du bocage, son amélioration et sa gestion
- La totalité des communes membres du SMBVT ont actualisé leurs inventaires bocagers
- L'ensemble du territoire du bassin du Trévelo (secteurs à enjeux prioritaires, à enjeux forts et à enjeux secondaires) a fait l'objet d'aménagements bocagers
- Ce sont environ 28,3 km de haies bocagères qui auront vu le jour par plantation, régénération naturelle et semis sur les 9 communes du bassin dont 23,4 km sur le bassin du Trévelo (sans prendre en compte les linéaires en régénération suite aux changements d'entretien des bords de voirie). Suite à une étude de la dynamique bocagère du bassin, il est apparu que ces travaux de plantations ont compensé les pertes de haies bocagères de la période 1999-2016 sur le territoire du bassin

Cependant, malgré ces avancées en faveur du bocage, que ce soit en termes de dynamiques ou de travaux, **certains freins** ont été mis en évidence, et ce, à plusieurs échelles tels que :

Concernant l'entretien des bords de voirie dans le cadre de la charte :

- Le temps nécessaire à certains services techniques pour **assimiler de nouvelles méthodes** d'entretien et **changer leurs habitudes** de travail.
- Le **matériel à disposition** de certains services techniques notamment pour l'entretien des arbres matures en bords de voiries (absence de lamier et entretien des arbres à l'épareuse).
- Les **méthodes d'entretien des routes départementales** intégrant la gestion différenciée mais pas la régénération naturelle. Le sommet de nombreux talus est fauché sur ce type d'abord alors qu'ils sont propices à de la régénération et, sur certaines portions de route, les arbres sont entretenus à l'épareuse.

Concernant la création de nouveaux linéaires :

- La **faible réceptivité** auprès des exploitants agricoles au sujet de la mise en place de linéaires de plantation ou de régénération (oscillant entre 10 et 15 % selon les années). La principale raison évoquée par ceux-ci étant le **temps nécessaire à l'entretien** des haies.
- La **faible largeur** laissée par certains exploitants lors de la mise en place de linéaires de régénération malgré leur souhait d'obtenir une future haie. La crainte de "perdre du terrain" semble en être la principale raison.

Ainsi, de par **l'importante dynamique** créée sur le bassin versant du Trévelo (faisant dorénavant partie du territoire de l'UGVA), l'UGVA propose, pour l'élaboration de sa Stratégie Territoriale, de **s'appuyer fortement sur l'approche multithématique établie sur le bassin**

versant du Trévelo ces dernières années tout en intégrant les **enjeux** du territoire de cette nouvelle unité.

II : Enjeux et Stratégie Territoriale envisagée sur l'UGVA pour 2019 et 2020

L'**Unité de Gestion Vilaine Aval** étant **récente** et certains de ses territoires n'ayant pas bénéficié de contrats territoriaux, la **connaissance de son territoire** reste à **affiner**. A titre d'exemple, sur les territoires jusqu'ici sans portage de contrat territorial, peu de données portant sur la qualité de l'eau, et notamment sur le paramètre phosphore, existent à ce jour. Cependant, de par les premières analyses du territoire de l'UGVA et de par l'expérience établie sur le bassin versant du Trévelo, **plusieurs constats** généraux apparaissent concernant ce territoire tels que :

- Un **bocage fortement dégradé localement** depuis les périodes de remembrement
- Une **forte prédominance de surfaces agricoles**
- Des problèmes **d'érosion des sols et de coulées de boues** lors d'épisodes pluvieux importants
- Des **problèmes d'eutrophisation** récurrents sur l'étang de **Pen Mur** (Muzillac)
- Une **absence de protection exhaustive du bocage dans certains documents d'urbanisme**
- Des **entretiens de bords de voirie parfois agressifs** et limitant le renouvellement bocager
- Un territoire faisant intégralement partie du bassin de la Vilaine et par conséquent soumis **aux dispositions du SAGE Vilaine** préconisant, entre autres, la création de commissions communales "bocage", l'intégration et la protection des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme, la mise en œuvre de programmes locaux d'action "phosphore"...
- Une **importante surface du territoire en priorité phosphore** dans le SAGE Vilaine (296 km² sur 890 soit 1/3 du territoire)
- **L'absence de portage du programme Breizh Bocage** sur une **majeure partie du territoire** jusqu'à présent et, de manière générale, une **connaissance des citoyens et des acteurs locaux** sur les multiples intérêts des haies bocagères **pouvant être affinée**

Par conséquent, sur ce nouveau territoire, **plusieurs enjeux** visant à initier une dynamique en faveur du bocage apparaissent comme primordiaux et impliquent la nécessité de :

- **Redensifier le maillage bocager** du territoire qui a été fortement dégradé localement depuis les périodes de remembrement et dont certaines zones présentant des problèmes d'érosion des sols, de transferts de phosphore et d'eutrophisation
- **Accompagner les collectivités** pour une meilleure préservation de leur patrimoine bocager, pour une gestion plus intégrée de leurs bords de voirie et pour les aider à répondre aux attentes du SAGE Vilaine
- **Communiquer** auprès des citoyens et des acteurs locaux afin de les sensibiliser et de les informer sur les multiples intérêts des haies bocagères et sur les éventuels travaux et/ou d'actions dont ils peuvent bénéficier via le programme Breizh Bocage

Ainsi, la Stratégie Territoriale proposée sur le territoire de l'UGVA vise à apporter des **outils** susceptibles de répondre à ces enjeux. Comme précisé précédemment, la Stratégie

Territoriale proposée par l'UGVA dans le cadre du programme Breizh Bocage s'appuie sur celle élaborée sur le bassin du Trévelo en 2015 et qui intégrait une **approche selon quatre axes principaux** :

- La préservation du réseau bocager
- L'amélioration du réseau bocager
- La gestion bocagère communale et intercommunale
- La communication sur les intérêts multiples des haies bocagères

Cette **proposition de stratégie** a pour vocation d'être un **document de planification** jusqu'à la fin du programme Breizh Bocage 2 soit **jusqu'à fin 2020**. Les moyens et actions proposés par grands axes et permettant de répondre aux enjeux du territoire sont listés dans le tableau suivant :

Axe	Moyens et actions
Préservation du réseau bocager	Accompagner les EPCI et les communes le désirant pour l'inventaire et la prise en compte de leur maillage bocager Accompagner les exploitants pour le déplacement de haies intégrées dans le document d'urbanisme communal ou intercommunal Envoyer des courriers aux communes situées sur le territoire de l'UGVA afin de les informer du lancement de la thématique bocage sur le territoire
Amélioration du réseau bocager	Elaborer une étude territoriale de l'UGVA afin de déterminer les zones prioritaires d'intervention pour les travaux d'amélioration du bocage Développer des projets d'aménagements bocagers (talutage/plantation, régénération naturelle et semis) avec les propriétaires et les exploitants agricoles sur les secteurs d'intervention prioritaires 2019 et 2020 Etablir un suivi des linéaires (de plantation, de régénération naturelle et de semis) réalisés sur le bassin du Trévelo au cours des années précédentes
Gestion bocagère communale et intercommunale	Accompagner les services techniques des EPCI (et éventuellement ceux des communes) le souhaitant concernant la gestion du bocage de bord de voirie Accompagner les EPCI et les communes le souhaitant dans l'élaboration et le suivi de leurs documents d'urbanisme Accompagner les communes le souhaitant dans la mise en place d'une filière bois énergie sur leur territoire
Communication	Cartographier l'évolution du bocage dans le temps par placettes sur divers secteurs du territoire de l'UGVA Communiquer et sensibiliser les exploitants agricoles, les élus et le public sur les intérêts multiples du bocage via des dépliants, des affiches, les bulletins municipaux... Participer ou organiser des animations diverses (auprès d'école, fêtes, partenaires...) Organiser une ou plusieurs journée(s) de démonstration de taille et d'entretien du bocage

Par ailleurs, afin d'éviter une année "blanche", l'UGVA propose d'établir un projet de travaux bocagers dès la fin de l'année 2019 (cette proposition a été validée par le Comité Technique Bocage n°1).

Dans le cadre du programme Breizh Bocage 2, le **budget prévisionnel** dédié à l'animation de la stratégie territoriale de l'UGVA et aux travaux y découlant figure dans le tableau suivant :

Année	Type de mesure	
	Animation	Travaux
2019	≈ 40 000 €	≈ 40 000 €
2020	≈ 40 000 €	≈ 60 000 €

Ainsi, l'UGVA projette une création de linéaires bocagers s'élevant environ de **8 à 10 km** pour **2019** et de **13 à 15 km** pour **2020**.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

ID : 044-254401243-20190517-2019_22-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu du Comité Technique Bocage n°1



PROGRAMME BREIZH BOCAGE 2 Présentation du territoire de l'UGVA et proposition d'une Stratégie Territoriale

Compte-rendu du Comité Technique Bocage n°1 du 15 mars 2019 Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Vilaine

Etaient présents :

M. Jean-Louis BELLONCLE, Chargé de mission, CD56
M. Christian LE CADRE, Responsable du guichet unique, DDTM 56
M. Gabriel BEDUNEAU, Technicien chargé de l'assistance aux Syndicats de Bassin Versant, EPTB Vilaine
Mme Anne MONTRELAY, Chargée de mission/Coordinatrice UGVA, EPTB Vilaine
M. Bertrand BARBIER-THALY, Chargé de mission UGVA, EPTB Vilaine
M. Julien VIDAL, Technicien bocage UGVA, EPTB Vilaine

Etaient excusés :

M. Pascal RENAULT, Chargé des politiques agro-environnementales, Région Bretagne
Mme Jacqueline PRUAL, Agence de l'eau Loire Bretagne
Mme Leïla THOMINAUX, Conseil Départemental 35
M. Olivier GIRMA, Chambre d'Agriculture 35
M. Samuel LEPORT, Chargé de développement, SCIC Argoat Bois Energie et Chambre d'Agriculture 56
M. Yann JAFFRE, Directeur, Groupement Des Agriculteurs 35 (GAB 35)
Mme Véronique JARDIN, Coordinatrice Pôle production et référente installation et transmission, Groupement Des Agriculteurs 56 (GAB56)
Mme Maude Retailleau, Animatrice technique, Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural 56 (CIVAM 56)
CIVAM 35

Préambule :

Ce **premier Comité Technique Bocage** s'inscrit dans le cadre du **programme Breizh Bocage 2** (2015-2020) et de la mise en place d'une **nouvelle Unité de Gestion Vilaine Aval** gérée par l'EPTB Vilaine.

L'objectif de ce comité a été de présenter la nouvelle unité et son territoire d'action ainsi que de valider la **proposition d'une Stratégie Territoriale** qui sera déposée dans le but de mettre en place des actions en faveur du bocage sur ce territoire via le programme Breizh Bocage.

Ordre du jour :

6 points ont été abordés au cours du comité :

- I. Contexte
 - II. Intérêts et évolution du bocage
 - III. Programme Breizh Bocage et thématique "bocage" sur le SMBVT
 - IV. Etude territoriale à l'échelle de l'UGVA
 - V. Proposition d'une Stratégie Territoriale pour 2019 et 2020
 - VI. Questions diverses
-

Déroulement de la réunion :

I. Contexte

La réunion a débuté par une rapide présentation des **réformes territoriales** récentes (lois MAPAM et NOTRe notamment) ayant conduit à la prise de compétences obligatoires (GEMAPI) et facultatives (hors GEMA) par **quatre EPCI situées à l'aval de la Vilaine** : Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Redon Agglomération et Vannes Agglomération. Afin de permettre le portage de missions à la carte (dont la thématique bocage) sur ce territoire, une **nouvelle Unité de Gestion Vilaine Aval** a été créée au 1^{er} janvier 2019. Gérée par l'EPTB Vilaine, cette unité va assurer la gestion d'un territoire de **890 km²**. Elle intègre, pour le moment, 4,5 ETP dont 4 issus du transfert de postes de Redon Agglomération et de l'ex Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo vers l'EPTB Vilaine.

II. Intérêts et évolution du bocage / III. Programme Breizh Bocage et thématique "bocage" sur le SMBVT

L'objet de ces deux points était de présenter la manière dont **le programme Breizh Bocage** a été porté par le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo de 2012 à 2018 (et dont le poste du technicien bocage a été transféré à l'UGVA). Cette présentation a été concise et s'est focalisée sur les **quatre points développés par le SMBVT** les années précédentes concernant sa thématique bocage à savoir :

- La préservation du réseau bocager communal
- L'amélioration du réseau bocager
- La gestion bocagère communale
- La communication sur les intérêts multiples des haies bocagères

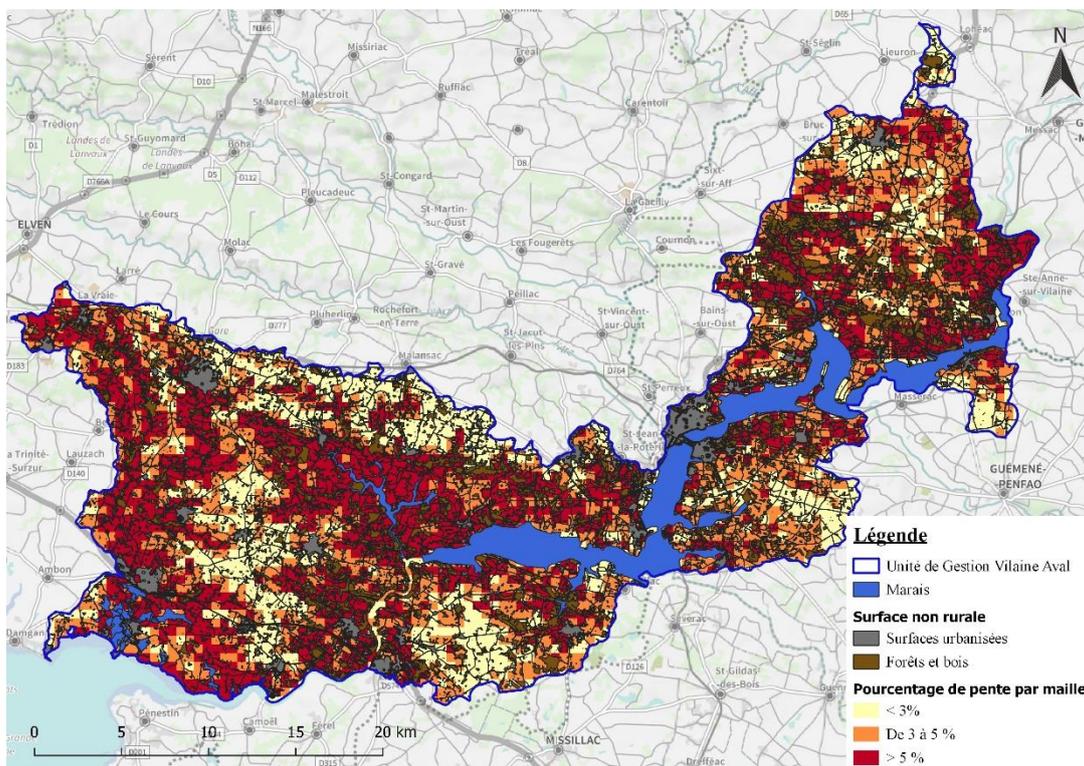
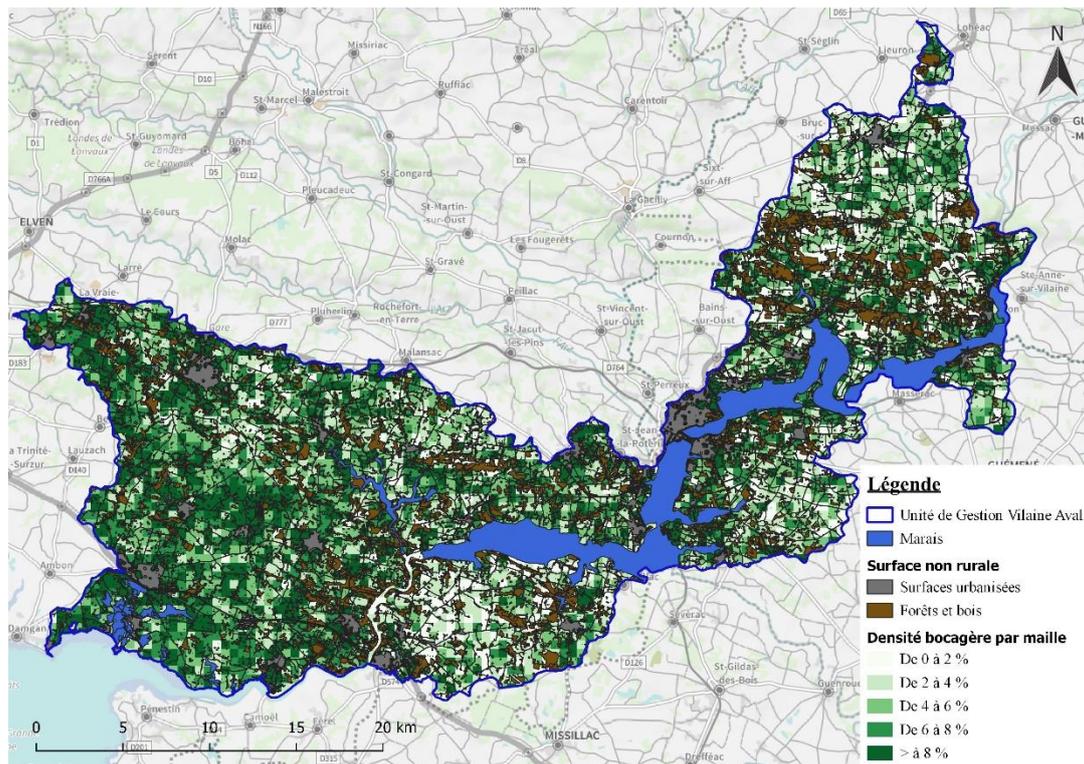
IV. Etude territoriale à l'échelle de l'UGVA

Elaborée sur **l'ensemble du territoire de l'UGVA** afin d'avoir une bonne connaissance de celui-ci, cette **étude territoriale** fait partie intégrante de la proposition de Stratégie Territoriale de l'unité. Cette étude vise à :

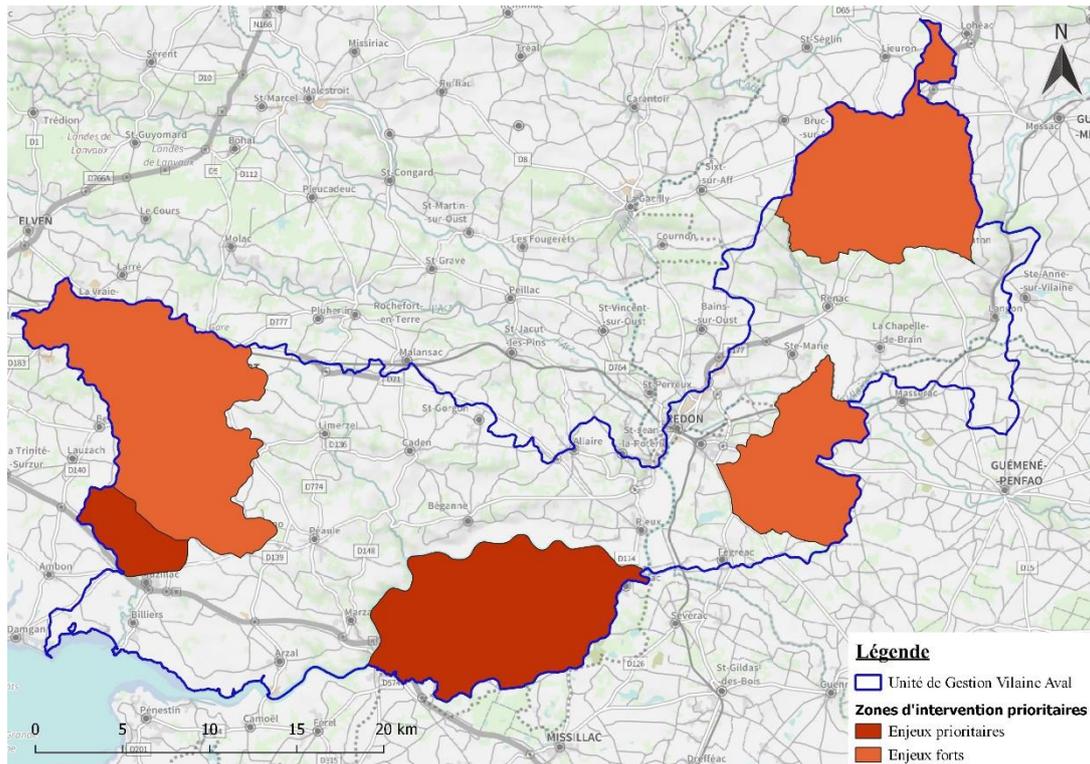
- Définir les **principaux enjeux de préservation et de reconstitution du maillage bocager**
- Dresser un **état des lieux** du territoire et notamment une **caractérisation de son maillage bocager**
- Définir des **Zones Prioritaires d'Intervention (ZIP)** pour des opérations de remaillage bocager

Cependant, aucun élu référent de la thématique "bocage" n'est pour l'instant nommé. **Une commission géographique** dédiée à la gestion et au suivi des actions de l'UGVA sera **mise en place prochainement**. Les **Zones Prioritaires d'Intervention**, ainsi que la Stratégie Territoriale elle-même, resteront à être présentées aux élus référents et validées.

Suite à la présentation des **caractéristiques du territoire** via logiciel SIG, sa **densité bocagère surfacique** (calculée à partir de la BD Végétation) et le **pourcentage de pente sur surface rurale** ont été présentés selon un découpage par mailles de 500 m². En raison de la fin prochaine du programme Breizh Bocage 2, du temps important nécessaire à la digitalisation et d'une éventuelle future cartographie automatique des haies bocagères par l'IGN, il a été convenu avec les financeurs, et en préalable du comité, de se baser sur la BD Végétation de l'IGN pour le calcul de la densité bocagère du territoire.



Suite à la présentation des caractéristiques du territoire et de ces deux cartes, des **Zones d'Intervention Prioritaires** ont été proposées en intégrant la problématique d'eutrophisations récurrentes sur l'étang de Pen Mur. Après discussion et modification partielle des délimitations proposées, le zonage suivant a été retenu par le comité :



Ainsi, les **secteurs à enjeux prioritaires** ont été choisis, concernant les communes de Nivillac et Saint Dolay, en raison de leur **faible densité bocagère associée à des pourcentages de pente importants** sur leurs surfaces rurales et, concernant les versants à proximité immédiate de l'étang de Pen Mur, en raison des **problèmes récurrents d'eutrophisation de cet étang**. Ces secteurs feront l'objet de travaux d'amélioration bocagers au cours de l'année **2019**.

Quant aux **secteurs à enjeux forts**, ils ont été choisis, concernant les deux secteurs situés sur la partie est du territoire, en raison de leurs **faibles densités bocagères** et, concernant la partie nord du bassin versant de Saint Eloi, en raison de son **réseau hydrographique alimentant l'étang de Pen Mur**. Ces secteurs feront l'objet de travaux d'amélioration bocager au cours de l'année **2020**.

V. Proposition d'une Stratégie Territoriale pour 2019 et 2020

De par les **premières analyses du territoire de l'UGVA et l'expérience établie sur le bassin versant du Trévelo, divers constats** apparaissent concernant ce territoire :

- Un réseau bocager fortement dégradé par endroit depuis les périodes de remembrement
- Une forte prédominance de surfaces agricoles
- Des problèmes d'eutrophisation récurrents sur l'étang de Pen Mur
- Des problèmes d'érosion des sols et de coulées de boues lors d'épisodes pluvieux importants
- Une absence de protection exhaustive du bocage dans certains documents d'urbanisme
- Des entretiens de bords de voirie parfois agressifs et limitant la régénération naturelle
- Un territoire soumis aux préconisations du SAGE Vilaine (Création de commissions communales, inventaires exhaustifs, plans d'action phosphore...)
- Une surface importante du territoire en priorité phosphore dans le SAGE Vilaine (296 km² sur 890 soit 1/3 du territoire)
- L'absence de portage du programme Breizh Bocage sur une majeure partie du territoire jusqu'à présent et, de manière générale, une connaissance des citoyens et des acteurs locaux sur les multiples intérêts des haies bocagères pouvant être affinée

Par conséquent, sur ce nouveau territoire, plusieurs enjeux visant à initier une dynamique en faveur du bocage apparaissent comme primordiaux et impliquent la nécessité de :

- **Redensifier le maillage bocager** du territoire qui a été fortement dégradé par endroit depuis les périodes de remembrement, et dont l'érosion se poursuit, avec certaines zones présentant des problèmes d'érosion des sols, de transfert de phosphore et d'eutrophisation
- **Accompagner les collectivités** pour une meilleure préservation de leur patrimoine bocager, pour une gestion plus intégrée de leurs bords de voirie et pour les aider à répondre aux attentes du SAGE Vilaine
- **Communiquer auprès des citoyens et des acteurs locaux** afin de les sensibiliser et de les informer sur les multiples intérêts des haies bocagères et sur les éventuels travaux et/ou actions dont ils peuvent bénéficier via le programme Breizh Bocage

Ainsi, la **Stratégie Territoriale proposée** sur le territoire de l'UGVA vise à apporter des outils susceptibles de répondre aux enjeux cités précédemment. Lors de ce comité technique bocage, il a été précisé que cette proposition de stratégie **s'appuyait fortement sur celle élaborée antérieurement par le SMBVT** sur le bassin du Trévelo selon **une approche en quatre points généraux**. L'UGVA a également proposé d'établir un projet de travaux bocagers dès la fin de l'année 2019 afin d'éviter une année "blanche".

La stratégie proposée selon les quatre points généraux est résumée dans le tableau suivant :

Thématique	Moyens et actions
Préservation du réseau bocager	Accompagner les EPCI et les communes le désirant pour l'inventaire et la prise en compte de leur maillage bocager Accompagner les exploitants pour le déplacement de haies intégrées dans le document d'urbanisme communal ou intercommunal Envoyer des courriers aux communes situées sur le territoire de l'UGVA afin de les informer du lancement de la thématique bocage sur le territoire
Amélioration du réseau bocager	Elaborer une étude territoriale de l'UGVA afin de déterminer les zones prioritaires d'intervention pour les travaux d'amélioration bocager Développer des projets d'aménagements bocagers (talutage/plantation, régénération naturelle et semis) avec les propriétaires et exploitants agricoles sur les secteurs d'intervention prioritaires 2019 et 2020 Etablir un suivi des linéaires (de plantation, de régénération naturelle et de semis) réalisés sur le bassin du Trévelo au cours des années précédentes
Gestion bocagère communale et intercommunale	Accompagner les services techniques des EPCI (et éventuellement ceux des communes) le souhaitant concernant la gestion du bocage de bord de voirie Accompagner les EPCI et les communes le souhaitant dans l'élaboration et le suivi de leurs documents d'urbanisme Accompagner les communes le souhaitant dans la mise en place d'une filière bois énergie sur leur territoire
Communication	Cartographier l'évolution du bocage dans le temps par placettes sur divers secteurs du territoire de l'UGVA Communiquer et sensibiliser les exploitants agricoles, les élus et le public sur les intérêts multiples du bocage via des dépliants, des affiches, les bulletins municipaux...

Participer ou organiser des animations diverses (auprès d'école, fêtes, partenaires...)
Organiser une ou plusieurs journée(s) de démonstration de taille et d'entretien du bocage

Le budget prévisionnel pour la réalisation de travaux bocagers par la nouvelle unité est le suivant :

- Travaux **2019** : **40 000 € HT** (objectif de 8 à 10 km de linéaires de création)
- Travaux **2020** : **60 000 € HT** (objectif de 13 à 15 km de linéaires de création)

A la suite de la présentation de cette stratégie, et à quelques modifications partielles, le **comité a validé** cette **proposition de stratégie**.

Questions diverses :

Suite à diverses questions et remarques, il a été convenu que :

- La **thématique "bocage"** serait à mener en **lien étroit avec les contrats** actuels ou futurs des **autres thématiques** (aquatique, agricole...) portées sur le territoire de l'UGVA
- Le programme Breizh Bocage se limitant à la Bretagne, le secteur à **enjeux forts situé en Loire-Atlantique ne ferait pas l'objet d'actions avant l'éventuel renouvellement du Contrat Régional de Bassin Versant Vilaine** en 2021
- La Stratégie Territoriale devra être **validée** par délibération du **comité syndical** de l'EPTB Vilaine
- Les éventuels courriers à destination des communes situées sur une ZIP ne seraient pas envoyés avant la constitution de la commission géographique de l'UGVA

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

A LA ROCHE-BERNARD, le 15 mars 2019

La coordinatrice de l'UGVA
Mme Anne MONTRELAY

Le technicien bocage de l'UGVA,
M. Julien VIDAL